

Diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CHU DE POITIERS-IRFPS-(IFS-IPDE-IFMEM-IFE-IFMK-IFCS-IADE-IFAS-IFA-CFARM) – POITIERS (7302042)
Christelle BOCQUILLON
05.49.44.44.31
ifmk.direction@chu-poitiers.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Concours

Niveau d'entrée requis :

Niveau 5 : DEUG, BTS, DUT, DEUST
(Niveau 5 européen)

Conditions d'accès :

Pour accéder aux études préparatoires à l'obtention du diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute les étudiants doivent : être titulaire du baccalauréat (de préférence série S) ou d'un titre admis en équivalence, être âgé de 17 ans révolus au 31 décembre de l'année des épreuves de classement. Il n'est pas prévu d'âge limite supérieur, s'être présenté aux épreuves du concours à l'issue de la PACES, avoir validé l'année universitaire être classé en rang utile. Il y a actuellement 60 places en première année. Quelques étudiants peuvent accéder à l'institut au titre des dispenses accordées dans le respect des textes en vigueur (décret n° 2015-1110 et arrêté du 2 septembre 2015 relatif à la formation de masseur-kinésithérapeute (article 25)) : 1° Les titulaires d'un des diplômes mentionnés ci-après : diplôme d'Etat d'infirmier ; diplôme d'Etat de pédicure-podologue ; diplôme d'Etat d'ergothérapeute ; diplôme d'Etat de psychomotricien ; diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale et diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique ; certificat de capacité d'orthophoniste ; certificat de capacité d'orthoptiste ; diplôme de formation générale en sciences médicales ; diplôme de formation générale en sciences maïeutiques ; diplôme de formation générale en sciences odontologiques ; diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques ; 2° Les titulaires d'une licence dans le domaine sciences, technologies, santé et les titulaires d'une licence en sciences mention « sciences et techniques des activités physiques et sportives » (Staps) ; 3° Les titulaires d'un diplôme reconnu au grade de master. Le nombre total de candidat admis ne peut excéder trois places.

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Programme de formation La mission des formateurs consiste à former des professionnels autonomes capables d'identifier et proposer des solutions thérapeutiques face aux déficits, incapacités et restrictions d'activité des personnes qui leur sont confiés en rééducation. Ils doivent aussi être capables d'appréhender les données environnementales et leurs liens de dépendance, de manière à élaborer un diagnostic masso-kinésithérapique précis. La formation doit stimuler les capacités réflexives et d'analyse de l'étudiant mais aussi ses capacités d'agir en développant une dextérité technique aboutie, garante de la sécurité des patients qui leur sont confiés. Enfin elle doit permettre à l'étudiant de développer ses compétences diagnostiques et relationnelles. En fin de formation, le futur professionnel devra être capable : d'évaluer la situation clinique pour laquelle a été prescrite son intervention, d'établir un diagnostic masso-kinésithérapique (DMK) précis

Contenu et modalités d'organisation

Le premier cycle Il apporte les enseignements scientifiques, méthodologiques et professionnels fondamentaux nécessaires à la compréhension des problèmes de santé et des situations cliniques rencontrées en kinésithérapie. Les UE sont réparties en trois domaines : • Enseignements fondamentaux axés sur les sciences biologiques et médicales fondamentales. • Sciences et ingénierie en kinésithérapie axés sur les bilans, les évaluations et technologies en kinésithérapie. • Apprentissages et approfondissement axés sur les méthodes de travail, la construction du raisonnement clinique et critique. Le second cycle À partir du socle de connaissances théoriques et pratiques acquis, il organise le développement des compétences diagnostiques et d'intervention kinésithérapique dans tous les champs d'exercice de la profession. Les UE sont réparties en trois domaines : • Enseignements fondamentaux axés sur la sémiologie, la physiopathologie et les pathologies • Sciences et ingénierie en kinésithérapie axés sur les bilans, évaluations et technologies en kinésithérapie dans les différents champs d'intervention. • Approfondissement et professionnalisation axé sur la pratique clinique et professionnelle. La formation à la pratique professionnelle se déroule au cours d'un parcours de stage de 42 semaines réparties tout au long de la formation (UE 11 et 30). Semestre 1 -> 2 semaines Semestre 2 -> 4 semaines Semestre 3 -> 6 semaines Semestre 4 -> 6 semaines Semestre 5 -> 6 semaines Semestre 6 -> 6 semaines Semestre 7 et 8 -> 12 semaines contiguës Les stages cliniques se déroulent principalement dans les établissements et cabinets libéraux du territoire picto-charentais. Au cours des stages cliniques les étudiants perçoivent une indemnité journalière de stage (6 € au premier cycle et 8 € au second cycle) ainsi qu'une indemnité de déplacement pour se rendre sur le lieu de stage lorsque celui-ci se situe en dehors de la Communauté d'Agglomération Poitevine. L'hébergement reste à la charge de l'étudiant. La formation est sanctionnée par l'obtention du diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute et l'attribution de 240 ECTS (Equivalent Credits Transfer System) correspondant à

...
Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Modularisé

Validation(s) Visée(s)

Diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute - Niveau 7 : Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur (Niveau 7 européen)

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00174165	du 03/09/2018 au 30/06/2022	Poitiers (86)	CHU DE POITIERS- IRFPS-(IFSI-IPDE- IFMEM-IFE-IFMK- IFCS-IADE-IFAS-IFA- CFARM) – POITIERS (7302042)		MON COMPTE FORMATION	FPC
00163723	du 02/09/2019 au 30/06/2023	Poitiers (86)	CHU DE POITIERS- IRFPS-(IFSI-IPDE- IFMEM-IFE-IFMK- IFCS-IADE-IFAS-IFA- CFARM) – POITIERS (7302042)		MON COMPTE FORMATION	FPC
00203634	du 03/09/2020 au 28/06/2024	Poitiers (86)	CHU DE POITIERS- IRFPS-(IFSI-IPDE- IFMEM-IFE-IFMK- IFCS-IADE-IFAS-IFA- CFARM) – POITIERS (7302042)		MON COMPTE FORMATION	FPC
00249229	du 03/09/2021 au 30/06/2025	Poitiers (86)	CHU DE POITIERS- IRFPS-(IFSI-IPDE- IFMEM-IFE-IFMK- IFCS-IADE-IFAS-IFA- CFARM) – POITIERS (7302042)		MON COMPTE FORMATION	FPC